



ENQUÊTE HÉRITAGE NOUVELLE-AQUITAINE

Synthèse

Novembre 2025



Observatoire régional du sport

SYNTHÈSE

Les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) 2024 ont été un temps fort qui restera gravé dans les annales du sport français. Surfant sur cette dynamique, un pic de demande de licence était attendu à la rentrée sportive de septembre 2024. Un des grands défis de l'Héritage de ces Jeux résidait dans la capacité du système sportif français, qui repose très largement sur les associations sportives qui composent le mouvement sportif, à accueillir et fidéliser ces nouveaux pratiquants.

Or, déjà avant les JOP 2024, le mouvement sportif avait fait état de difficultés qui le restreignaient dans son développement et affectaient sa capacité à accueillir des licenciés supplémentaires. Suite à une revue de littérature, et sans prétendre à l'exhaustivité, nous avons identifié quatre facteurs qui se démarquaient pour expliquer ces difficultés : la problématique des infrastructures sportives, la crise du bénévolat, le manque d'encadrants professionnels et les difficultés financières.

Pour identifier ces difficultés et pouvoir quantifier les freins qui limitent la capacité d'accueil des associations du mouvement sportif en Nouvelle-Aquitaine, le Comité Régional Olympique et Sportif, en collaboration avec l'Observatoire du Sport Français et l'Université de Poitiers, a effectué durant le dernier trimestre 2024 une enquête par questionnaire auprès des 18 000 clubs sportifs de la région qui a récolté 1 491 réponses. **Ce présent rapport a pour objet la restitution des résultats de cette enquête.**

Une seconde phase a lieu sur le second semestre 2025 sous la forme d'une enquête par entretien auprès d'associations sportives et de collectivités locales néo-aquitaines. Cette seconde enquête se place dans la continuité de la première, en apportant des données qualitatives pour venir compléter l'analyse statistique présentée dans ce présent écrit. Les résultats de cette enquête qualitative donneront lieu à la rédaction d'un rapport final.

Nous reprenons dans cette synthèse les résultats significatifs de notre analyse statistique des réponses de l'enquête par questionnaire.

➤ Une saturation non pas générale mais sectorielle

50,91 % des répondants n'ont pas accueillis de licenciés supplémentaires suite aux JOP 2024 dont **24,55 % en raison d'une incapacité à les accueillir**. Ainsi, près du quart des clubs interrogés déclarent ne pas être en capacité d'accueillir de licenciés supplémentaires. Il convient de préciser que **ce chiffre n'est pas généralisable** en raison de la sous-représentation des clubs de moins de cent licenciés dans notre échantillon et la non-prise en compte dans notre questionnaire des clubs saturés malgré l'accueil de licenciés supplémentaires post-JOP 2024.

Les clubs ayant déclaré avoir accueillis des licenciés supplémentaires expriment en majorité une marge sur leur capacité d'accueil restreinte, puisqu'ils sont 55,74 % à estimer ne pouvoir encore accueillir que l'équivalent de 1 à 10 % de leur effectif actuel. A l'inverse, 58,74 % des clubs dans l'incapacité à accueillir des licenciés supplémentaires en ont refusé l'équivalent de plus de 10 % de leur effectif. Ainsi, la tendance observée est que lorsqu'un club accueille des licenciés supplémentaires, il a une marge d'accueil restreinte tandis que lorsqu'un club refuse des licenciés supplémentaires, il le fait dans des proportions importantes.

Les clubs urbains sont plus sensibles au phénomène de saturation que leurs homologues ruraux. Alors que le taux de club ayant accueillis des licenciés supplémentaires reste stable selon la taille de la ville, nous observons que plus la taille de la ville augmente, plus le taux de club dans l'incapacité d'accueillir des licenciés supplémentaires est élevé. Pour expliquer le non-accueil de licenciés

supplémentaires, 67,92 % des clubs situés dans une commune de plus de 100 000 habitants pointent une incapacité à le faire contre 33,87 % pour leurs homologues dans des communes de moins de 1 000 habitants.

La taille du club est aussi significative. Nous observons **que les clubs entre 201 et 500 licenciés sont particulièrement exposés**. La relation entre le nombre de licenciés et le taux d'incapacité à accueillir des licenciés supplémentaires suit une courbe qui trouve son sommet pour les clubs entre 201 et 500 licenciés, qui présentent un taux de 41,48 % de clubs en incapacité contre 13,16 % pour les clubs de moins de 100 licenciés et 20,69 % pour ceux de plus de 1 000.

La pratique proposée est également un facteur qui influe sur la situation de saturation. Pour le bien de l'analyse, nous avons regroupé les clubs par famille de pratique, tel que classifié par l'INJEP, afin d'avoir assez d'individus dans chaque catégorie. **Les sports collectifs et les activités d'expression, de la forme et de la force** sont apparus comme **les familles les plus en tension**. Elles présentent à la fois un taux d'incapacité fort et un taux d'accueil de licenciés supplémentaires modérément faible, ce qui indique la présence d'une demande pour laquelle ces clubs sont en difficulté pour y répondre.

Le public mineur est particulièrement victime de ce phénomène de saturation. 87,12 % des clubs qui sont en incapacité d'accueillir des licenciés supplémentaires déclarent que les mineurs sont le public qu'ils refusent le plus. Il existe une corrélation entre la taille du club et le refus des mineurs, car on observe que ce taux monte à 95,21 % pour les clubs entre 201 et 500 licenciés, à savoir ceux le plus en tension comme vu ci-dessus.

Le phénomène de **saturation** du mouvement sportif n'est donc **pas générale**, mais **contingente à des facteurs environnementaux et internes aux clubs**. La taille de la ville dans laquelle le club est implanté, le nombre de licenciés et la pratique proposée se révèlent corrélés de manières significative avec l'incapacité à accueillir des licenciés supplémentaires.

➤ Des effets différenciés selon les freins

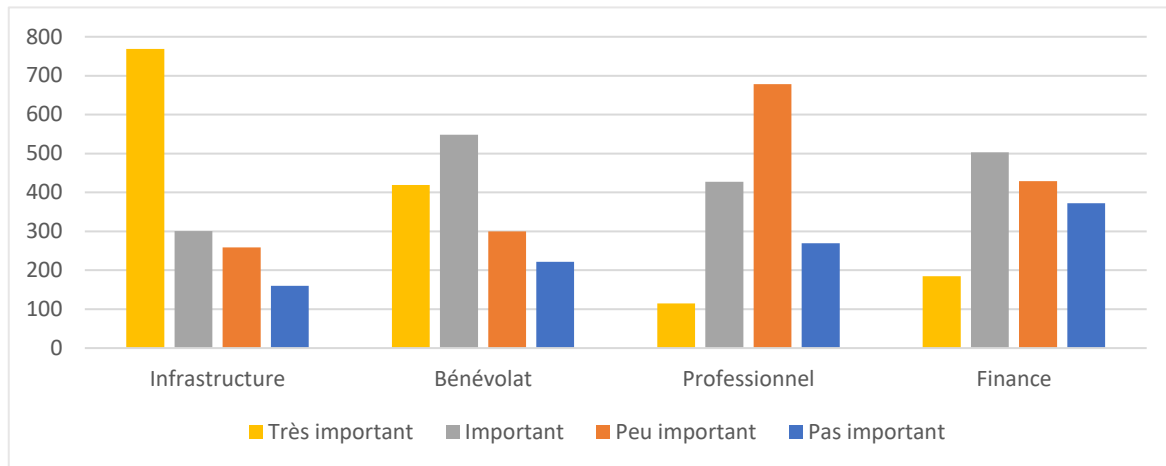
Au-delà de quantifier le phénomène de saturation et d'identifier les facteurs qui le favorisent, notre étude vise également à décrire les problématiques qui causent son apparition. A partir d'une revue de littérature, nous avons identifié quatre freins qui semblaient affecter la capacité des clubs à accueillir des licenciés supplémentaires : la problématique des infrastructures sportives, la crise du bénévolat, le manque d'encadrants professionnels et les difficultés financières.

Notre questionnaire nous a permis de quantifier ces freins, les hiérarchiser ainsi que d'identifier les corrélations avec l'incapacité à accueillir des licenciés supplémentaires.

Les infrastructures et le bénévolat se démarquent comme les freins les plus fréquents. 19,61 % des répondants déclarent n'affronter aucune des quatre problématiques tandis que 31, 56 % n'en expriment qu'une seule, ce qui au cumulé fait 51,17 %. L'autre moitié, **48,83 % des clubs, en affrontent plusieurs**. Le bénévolat (839) et les infrastructures (794) ressortent largement comme les problématiques les plus fréquentent, par rapport aux professionnels (405) et aux capacités financières (254).

Toutefois, **la problématique des infrastructures** est exprimée comme **celle la plus importante par les clubs**. Alors qu'il était demandé au répondant de hiérarchiser les quatre problématiques de la « plus importante » à « pas importante », 769 (51,58 %) des clubs hiérarchisent les infrastructures comme la « plus importante » (*figure S1*).

FIGURE S1. DEGRÉ D'IMPORTANCE DE CHAQUE FREIN



Source : CROS-OFS. Enquête Héritage Paris 2024 en Nouvelle-Aquitaine, 2024.

Hiérarchisation des quatre freins de « pas important » à « très important »

Note de lecture : 769 (51,58 %) des clubs ont déclaré la problématique des infrastructures comme « très importante »

Il existe **une forte corrélation** entre **l'incapacité à accueillir des licenciés supplémentaires et la problématique d'infrastructures**. Un club qui n'a pas de problème avec ses infrastructures sportives à 7x moins de probabilité d'être en situation d'incapacité à accueillir des licenciés que son homologue dans le cas inverse. C'est la problématique la plus influente ($pvalue < 0,001$) sur le taux d'incapacité. Les deux principales raisons invoquées sont le manque d'infrastructures et leur partage avec d'autres usagers.

Le manque de professionnels a aussi un impact direct sur le taux d'incapacité ($pvalue < 0,05$). Comparés aux clubs professionnalisés qui connaissent des problématiques sur ce point, leurs homologues professionnalisés mais qui n'expriment pas de problème à ce niveau ont 1,53x moins de probabilité d'être en situation d'incapacité et ceux non-professionnalisés ont une probabilité 1,67x inférieure.

Le bénévolat et le manque de capacités financières ont un effet indirect sur le taux d'incapacité. Leur impact ne devient significatif que lorsqu'il est combiné à la problématique des infrastructures sportives. Il existe même une corrélation négative entre le niveau d'importance accordé au problème financier et le taux d'incapacité : plus le problème financier est important, moins il est probable que le club soit en situation d'incapacité d'accueillir des licenciés supplémentaires.

Pour résumer, **le profil type du club** en tension est celui se situant entre **201 et 500 licenciés**, dans une zone **urbaine** et qui propose une pratique de **sport collectif** ou une **activité d'expression, de la forme et de la force**. Le **public mineur** est celui le plus exposé à l'incapacité de ces clubs à les accueillir. La raison principale à cette incapacité se trouve dans ses **infrastructures sportives** qui limitent sa capacité d'accueil, en raison d'un manque ou d'un partage avec d'autres usagers.